

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 mars 2025

---

MODIFIER LA DÉFINITION PÉNALE DU VIOL ET DES AGRESSIONS SEXUELLES - (N° 1181)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 25

présenté par  
Mme Garin et Mme Riotton

-----

**ARTICLE 2**

I. – À la première phrase, substituer aux mots :

« l'impact »,

les mots :

« les effets ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase, substituer aux mots :

« l'impact de ladite loi »,

les mots :

« ces effets ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.